

2.3.2. Pénalités financières liées aux sanctions disciplinaires ou administratives

PÉNALITÉS ATTACHÉES AUX SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Le montant des pénalités financières est réduit de moitié pour l'ensemble des sanctions disciplinaires assorties de sursis.

ART. RÉF.	OBJET	PENALITE	MONTANT EN FONCTION DU NIVEAU			
			National	Régional	Départemental	
16 et 20.1 du règlement disciplinaire	avertissement et / ou blâme	Pénalité financière	60€	50€	45€	
	Par date de suspension ferme	Pénalité financière	N1M et N1F	N2M et N2F	N3M, -18M et -18F	Régional et Départemental
			170€	140€	110€	80€
	suspension ou retrait/interdiction de licence d'un an	Pénalité financière	2 000€	1 400€	1 400€	
	suspension ou retrait/interdiction de licence par année supplémentaire au-delà d'un an (dans la limite du montant prévu pour la radiation)	Pénalité financière	1 000€	500€	500€	
	inéligibilité à temps (par an)	Pénalité financière	600 €	600 €	600 €	
	radiation	Pénalité financière	5 000€	2600 €	2 600€	
	huis clos, par date	Pénalité financière	500€	200€	100€	
	suspension de salle, par date	Pénalité financière	700€	300€	200€	
	Pénétration non autorisée sur l'aire de jeu de licenciés (joueurs, officiels) du banc ou comportement collectif inacceptable du l'équipe, par point au classement pour l'équipe	Pénalité financière	400€	200€	200€	